

Saint Laurent sur Mer



NOTE AUX HABITANTS / Octobre 2018

75^{ème} anniversaire du Débarquement

En vue de préparer les cérémonies du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, nous vous proposons de nous retrouver à la salle communale afin d'échanger sur l'organisation de cette commémoration dans notre commune : décoration et pavoisement du village, accueil de visiteurs et de vétérans, propositions d'activités et de manifestations. Professionnels de la commune ou particuliers, venez partager vos idées ou vos initiatives à la **mairie le 6 octobre à 10 heures**.

Nous vous attendons nombreux afin de mettre en commun nos avis, nos idées et notre volonté de faire de cet anniversaire un des moments mémorables de la vie de Saint Laurent sur mer.

Lutte contre le frelon asiatique

Devant la recrudescence de nids de frelons asiatiques et le danger qu'ils représentent, la municipalité a décidé de recourir aux services d'une société, la FREDON, spécialisée dans la lutte contre ces insectes.

C'est pourquoi nous vous demandons de signaler à la mairie la présence de nids de frelons, que ce soit sur le domaine public ou sur le domaine privé. Prévenus par nos soins au moyen d'un message accompagné du repérage précis sur une carte de l'endroit où les nids se situent, les spécialistes peuvent alors intervenir dans les meilleurs délais.

S'assurer les services de cette société, **pris en charge par la municipalité**, permet non seulement l'éradication de ces insectes et la protection des habitants, mais également un suivi de l'action entreprise sur le territoire et les résultats ainsi atteints.

Plan Protection Incendie

Vous trouverez au verso le nouveau **plan de protection incendie** pour notre commune, actualisé suite aux travaux effectués afin d'élargir le périmètre protégé et conformément aux prescriptions et validation des différents services territoriaux dont le SDIS 14, et la SAUR.

Financés par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) à hauteur de 320 000 euros, ces travaux ont permis de remplacer les vieilles conduites en fonte et en plomb de petit diamètre par des conduites de plus grand diamètre et d'installer des nouveaux poteaux incendie (8000 euros à notre charge) fournissant un débit suffisant et réglementaire pour protéger un plus grand nombre d'habitations.

La représentation graphique (le tracé dans deux nuances de vert) indique la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) où le débit est supérieur à 30m³.

En vert clair, il s'agit de la couverture des constructions de moins de 250 mètres carrés, jusqu'à 400 mètres des poteaux, ce qui concerne la majorité des habitations de Saint Laurent. Cependant, pour des installations particulières, des E.R.P (établissements recevant du public) tels que restaurants, hôtels, musées, magasins, par exemple, distances et débits sont fonction des risques à défendre.

Le tracé **en vert foncé** indique la couverture de la défense incendie pour de tels établissements jusqu'à 200 mètres des poteaux. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire sur la situation particulière de votre(vos) propriété(s) vis-à-vis de cette DECI.

Le tracé en pointillé rouge indique la future zone protégée au sud de la commune après installation prochaine d'un nouveau poteau incendie pour un coût de 3000 euros.

Urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux entrepris sur vos propriétés sont, sous certaines conditions, soumis à des démarches *obligatoires* à effectuer auprès des services de l'urbanisme (S.I.B de Bayeux) **avant** de débiter ces travaux. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements et les éléments nécessaires à l'accomplissement de ces formalités administratives.

*Bel automne,
Cordialement à tou(te)s
L'équipe municipale*

Défense Extérieure Contre l'Incendie
ST LAURENT SUR MER

